

NOTES SUR LES ESPÈCES LAMARCKIENNES DE PARATAPES
ET DE TAPES S. STR. (MOLL. LAMELLIBR.)

Par Ed. LAMY et E. FISCHER-PIETTE.

Parmi les espèces rangées par LAMARCK (1818, *Anim. s. vert.*, V), dans les *Venus*, cinq (*textile* Gm., *papilionacea* Lk., *crassisulca* Lk., *malabarica* Ch., *sinuosa* Lk.) appartiennent au genre *Paratapes* STOLICZKA, 1871, dont le type est *V. textile* Gm., et sept (*litterata* L., *punctifera* Lk., *adpersa* Ch., *sulcaria* Lk., *turgida* Lk., *dorsata* Lk., *ovulæa* Lk.) au genre *Tapes* MEGERLE VON MÜHLFELD, 1811, s. str. = *Parembola* RÖMER, 1864, qui a pour type *V. litterata* L.

VENUS TEXTILE Gmelin.

Le *V. textile* GMELIN (1791, *Syst. Nat.*, éd. XIII, p. 3280) = *V. textrix* CHEMNITZ (1784, *Conch. Cab.*, VII, p. 48, pl. 42, fig. 442) est le type du genre *Paratapes* STOLICZKA, 1871 = *Textrix* RÖMER, 1857 (non SUNDEVAL, 1833).

Dans la collection du Muséum de Paris on trouve deux individus sensiblement de même taille (62 × 35 mm.) étiquetés *V. textile* par LAMARCK (p. 606) et un 3^e exemplaire (58 × 33) porte à son intérieur l'inscription « *V. textrix* » de sa main.

DILLWYN (1817, *Cat. Rec. Biv. Sh.*, I, p. 204) a adopté pour cette espèce l'appellation de *V. undulata* BORN (1780, *Test. Mus. Cæs. Vind.*, p. 67) ; mais la coquille ainsi nommée, qui est le *V. rimosa* PHILIPPI (1848, *Abbild. Conch.*, III, p. 77, pl. VII, fig. 7), diffère du *V. textile* par la présence de stries obliques s'effaçant vers le bord postérieur.

VENUS PAPILIONACEA Lamarck.

LAMARCK (p. 604) a donné le nom de *V. papilionacea* à l'*Ala papilionis* de CHEMNITZ (1784, *Conch. Cab.*, VII, p. 46, pl. 42, fig. 441).

DESHAYES (1835), *Anim. s. vert.*, 2^e éd., VI, p. 352) admettait que c'était le *Venus rotundata* LINNÉ (1758, *Syst. Nat.*, ed. X, p. 690) ; mais HANLEY (1855, *Ipsa Linn. Conch.*, p. 80) a indiqué que, dans la collection Linnéenne, un exemplaire de *V. papilionaceu* est étiqueté

V. meleagris, tandis qu'un spécimen déterminé *V. rotundata* est, en réalité, un *Tapes lætus* POLI = *floridus* LAMARCK = *aureus* GMELIN.

Dans la collection du Muséum de Paris, le type du *V. papilionacea*, étiqueté par LAMARCK, est une coquille (60 × 36 mm.) présentant des côtes aplaties, ornée de linéoles sur le bord et de taches rouge-brun disposées en rayons.

VENUS CRASSISULCA Lamarck.

Dans la collection du Muséum de Paris le type de ce *V. crassisulca*, étiqueté par LAMARCK (p. 604), consiste en une seule valve gauche (61 × 42 mm.) rapportée de la baie des Chiens marins (Nouvelle-Hollande) par PÉRON (1804), qui avait inscrit à son intérieur le nom de *Venus luteola* : ornée de larges côtes transverses, elle est d'un blanc sale, un peu jaunâtre.

Son examen rend très probable qu'on pourrait lui identifier le *Tapes sulcosus* PHILIPPI [*Venus*] (1848), *Abbild. Conch.*, III, p. 75, pl. VII, fig. 1).

Comme l'a fait remarquer RÖMER (1870, *Monogr. « Venus »*, II, p. 45), la figure donnée par HANLEY (1856, *Cat. Rec. Biv. [Sh.]*, pl. XVI, fig. 48) pour ce *V. crassisulca* ne lui convient pas.

VENUS MALABARICA Chemnitz.

Le *V. malabarica* CHEMNITZ (1782, *Conch. Cab.*, VI, p. 323, pl. 31, fig. 324-325), appelé *V. gallus* par GMELIN (1791, *Syst. Nat.*, éd. XIII, p. 3277), est une coquille d'un blanc cendré, un peu fauve, ornée de côtes transverses serrées, qui présente quatre rayons brunâtres mal visibles et des linéoles anguleuses peu apparentes.

Dans la collection du Muséum de Paris, LAMARCK (p. 604) a étiqueté *V. malabarica* un individu mesurant 62 × 44 mm.

VENUS SINUOSA Lamarck.

LAMARCK (p. 614) indique cette forme comme étant voisine de son *V. tristis*, qui est un *Hemitapes*.

Cependant RÖMER (1870, *Monogr. « Venus »*, II, p. 35), suivant l'exemple de SOWERBY (1852, *Thes. Conch.*, II, p. 684, pl. CXLV, fig. 10) et de DESHAYES (1853, *Cat. Brit. Mus.*, « *Veneridæ* », p. 161), a rapproché cette espèce du *T. malabaricus* Ch. et lui a assimilé le *T. lentiginosus* REEVE (1864, *Conch. Icon.*, pl. VI, fig. 25), qui appartient au genre *Textrix* = *Paratapes*¹.

1. Une forme voisine, représentée par REEVE (1864, *loc. cit.*, pl. VII, fig. 32) sous l'appellation de *T. turgidulus*, n'est pas l'espèce ainsi nommée par DESHAYES (1853, *loc. cit.*, p. 166), mais a été rattachée par RÖMER (1870, *loc. cit.*, p. 34) au *Tapes malabaricus* Ch.

VENUS LITTERATA Linné.

Dans la collection du Muséum de Paris cinq cartons ont été étiquetés par LAMARCK *Venus litterata* LINNÉ (1758, *Syst. Nat.*, ed. X, p. 689).

Sur le 1^{er} et le 2^e sont fixés deux individus (99 × 63 et 82 × 57 mm.) provenant de l'Expédition BAUDIN (1803); ils appartiennent à la forme typique avec linéoles anguleuses et correspondent aux figures 432-433 de CHEMNITZ (1784, *Conch. Cab.*, VII, pl. 41), 48 de SOWERBY (1852, *Thes. Conch.*, II, pl. CXLVII) et 2a de REEVE (1864, *Conch. Icon.*, pl. I).

Le 3^e carton porte un exemplaire (59 × 41 mm.) représentant la variété [2], qui correspond à la figure 434 de CHEMNITZ et chez laquelle aux lignes anguleuses viennent se joindre des taches d'un brun-rougeâtre.

Sur les 4^e et 5^e cartons on trouve deux spécimens de la variété [3], qui correspond au *Venus nocturna* CHEMNITZ (1784, *loc. cit.*, p. 41, pl. 41, fig. 435) : le plus petit (54 × 36 mm.) est presque semblable à l'exemplaire de la variété [2]; le plus grand (86 × 57 mm.), chez lequel il n'y a plus vestige de linéoles, mais seulement de grandes taches brun-noirâtre, ressemble à la figure 1d de RÖMER (1870, *Monogr. « Venus »*, II, pl. XII).

VENUS PUNCTIFERA Lamarck.

Au Muséum de Paris on trouve indiquée comme étant le type du *V. punctifera* LAMARCK (p. 605) = *V. punctata* CHEMNITZ (1784, *Conch. Cab.*, VII, p. 42, pl. 41, fig. 436-437) une coquille (68 × 47 mm.) rapportée d'Australie par PÉRON et LESUEUR (1803).

VENUS ADSPERSA Chemnitz.

Dans la collection du Muséum de Paris, un 1^{er} individu (65 × 42 mm.), orné de quatre rayons bruns interrompus, a été étiqueté par LAMARCK (p. 605) *V. adpersa* CHEMNITZ (1784, *Conch. Cab.*, VII, p. 44, pl. 42, fig. 438).

Un 2^e individu, rapporté de Nouvelle-Hollande, par PÉRON et LESUEUR (1803), est indiqué comme correspondant à la variété [3], dépourvue de rayons et ornée seulement de ponctuations.

On ne trouve aucun représentant de la variété [2], qui offre des taches plus rares et qui correspond aux figures 4 a-b de la planche 281 de l'*Encyclopédie Méthodique*.

Tandis que la région postérieure est atténuée et arrondie chez le *V. papilionacea* Lk., elle est haute et tronquée presque à angle droit chez ce *V. adpersa*.

VENUS SULCARIA Lamarck.

On trouve au Muséum de Paris le type du *V. sulcaria* de LAMARCK (p. 606) étiqueté par lui et mesurant 65×37 mm.¹

Cette espèce est remarquable par ses côtes étroites sur la région antérieure, larges et aplaties sur la postérieure.

HANLEY (1843, *Cat. Rec. Biv. Sh.*, p. 121) pensait que c'était une variété du *Tapes textile* Gm. : mais RÖMER (1870, *Monogr. « Venus »*, II, p. 44) s'est élevé contre ce rattachement et a montré que ce *V. sulcaria* possède, au contraire, une très grande ressemblance avec le *Tapes Deshayesi* HANLEY (1856, *Cat. Rec. Biv. Sh.*, p. 363, pl. 16, fig. 35), chez qui également les côtes antérieures sont filiformes et les postérieures aplaties².

VENUS TURGIDA Lamarck.

Le type du *V. turgida* Lamarck (p. 605) n'existe plus actuellement dans la collection du Muséum de Paris.

Mais, d'après DESHAYES (1835, *Anim. s. vert.*, 2^e éd. VI, pp. 350 et 361), c'est à cette espèce qu'il faut identifier les *V. dorsata* Lk. et *ovulæa* Lk.

VENUS DORSATA Lamarck.

D'après DESHAYES (1835, *loc. cit.*, p. 350), la coquille (62×47 mm.) indiquée dans la collection du Muséum de Paris comme étant le type du *V. dorsata* LAMARCK (p. 603) ne diffère en rien d'essentiel du *Tapes turgidus* Lk. : elle est seulement un peu plus courte et correspond à une variété individuelle ou peut-être locale.

VENUS OVULÆA Lamarck.

Au Muséum de Paris le type du *V. ovulæa* de LAMARCK (p. 611), étiqueté par lui, est, comme l'a reconnu DESHAYES (1835, *loc. cit.*, p. 361), une coquille roulée et en partie décolorée qui n'est qu'un jeune individu de *Tapes turgidus* Lk.

(Laboratoire de Malacologie du Muséum).

1. Il ne faut pas confondre cette espèce, d'une part, avec le *Cytherea sulcatina* Lk., qui est un *Lioconcha*, et, d'autre part, avec le *Cytherea sulcataria* DESHAYES (1824, *Descr. Coq. foss. envir. Paris*, I, p. 133, pl. XX, fig. 14-15), que JUKES-BROWNE a pris, en 1908 (*Proc. Malac. Soc. London*, VIII, p. 155), pour type de sa section *Calpitaria* dans le genre *Pitaria*, mais qu'il a attribué par lapsus, en 1914 (*ibid.*, XI, p. 61), à LAMARCK [erreur reproduite par THIELE (1935, *Handb. system. Weichtierk.*, II, p. 886)].

2. Ce *T. Deshayesi* se montre, par l'aspect extérieur et la charnière, très semblable au *T. quadriradiatus* DESHAYES (1853, *Cat. Brit. Mus.*, « *Veneridæ* », p. 171) : mais dans la 1^{re} espèce le sinus palléal est trigono-linguiforme à bord supérieur ascendant, tandis que chez la 2^e il est horizontal et semi-elliptique.